



Liège, le 20 novembre 2021

Conseil d'Administration ouvert au public

Mardi 21 décembre 2021 à 18 heures 30

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1532-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule ce qui suit : « Une fois par an, après l'assemblée générale du premier semestre, les intercommunales organisent une séance de Conseil d'Administration ouverte au public au cours de laquelle le rapport de gestion et, éventuellement, le rapport d'activités sont présentés. Cette séance est suivie d'un débat. Les dates, heures et ordre du jour de cette séance font l'objet d'une publication sur le site internet de l'intercommunale et des communes concernées », la SPI a le plaisir de vous convier à une séance du Conseil d'Administration ouvert au public **le mardi 21 décembre 2021 à 18 heures 30 en vidéoconférence.**

Cette année encore, dans le contexte sanitaire actuel et des règles sanitaires en vigueur, la séance publique sera assurée par vidéoconférence à laquelle il est obligatoire de s'inscrire pour le 15 décembre 2021 au plus tard à l'adresse suivante : valerie.geelen@spi.be en fournissant les renseignements suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail

Cette séance aura à son ordre du jour :

1. Présentation du rapport de gestion 2020 – Présentation en séance
2. Questions/réponses (débat)

Dès lors, pouvons-nous vous demander de publier l'avis ci-dessous sur votre site internet communal ?

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article L1532-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la SPI vous informe que son Conseil d'Administration ouvert au public se tiendra le mardi 21 décembre 2021 à 18 heures 30 en vidéoconférence

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du rapport de gestion – Présentation en séance
2. Questions/réponses (débat)

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration

Eric HAUTPHENNE
Président

